



SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

PLAN D'ACTION

À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2010-2011

Août 2010

*Société
des traversiers*

Québec 

Table des matières

Introduction	3
Profil de la Société.....	4
Sa mission	4
Son historique	4
Ses créneaux d'activité	4
Son réseau	5
Ses ressources humaines	5
Ses actifs	5
<i>Sa flotte</i>	5
<i>Ses terminaux incluant les gares</i>	6
Engagement de la Société	7
Équipe de travail	8
Coordonnateur	8
Groupe de travail	8
Bilan des mesures réalisées	9
Niveau de priorité des obstacles.....	9
Identification des obstacles	10
Mesures à réaliser en 2010-2011.....	12
Annexe 1 Bilan des mesures réalisées aux gares et au siège social	15
Annexe 2 Bilan des mesures réalisées sur les navires	19
Annexe 3 Bilan des mesures réalisées pour l'accès à l'emploi et à la formation	25
Annexe 4 Bilan des mesures réalisées pour la diffusion de l'information	26
Annexe 5 Bilan des mesures réalisées pour l'achat de matériel adapté	27

Société des traversiers du Québec

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

INTRODUCTION

Dans ce plan d'action, la Société des traversiers du Québec (STQ) présente les mesures qu'elle mettra en place au cours de l'exercice financier 2010-2011 afin de faciliter l'accès des personnes handicapées à ses services, conformément aux prescriptions de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Le plan 2010-2011 est une continuité des plans des années précédentes et contient le bilan des mesures déjà en place, les obstacles analysés, les critères de priorité ainsi que les objectifs visés pour l'année en cours en ce qui concerne :

- l'accessibilité des lieux (gares et navires)
- l'accès à l'emploi et la formation des employés
- la diffusion à l'information
- l'achat de matériel adapté
- les technologies de l'information

Les documents de référence de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) ont servi de base afin de cibler les actions prioritaires dans chaque secteur.

Ce nouveau plan d'action couvre une période de 12 mois, comprise entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011, soit la même période que l'exercice financier de la Société.

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Sa mission

La mission de la Société consiste à contribuer à la mobilité des personnes et des marchandises en assurant des services de transport maritime de qualité, sécuritaires et fiables, favorisant ainsi l'essor social, économique et touristique du Québec.

Le développement social et économique des régions qu'elle dessert, l'équité dans l'accessibilité et la disponibilité des services sont pour la STQ des préoccupations fondamentales. De plus, elle considère la sécurité et la fiabilité de ses navires et de ses installations terrestres comme prioritaires.

Son historique

La Société a été créée le 4 juin 1971 pour prendre la relève de l'entreprise privée qui avait manifesté son intention de cesser l'exploitation des services de traversiers entre Québec et Lévis dès le 15 novembre 1965. Par la suite, la STQ a de nouveau été appelée à prendre la relève de l'entreprise privée, et ce, à chaque fois que cette dernière devait procéder à de nouveaux investissements pour moderniser sa flotte ou ses installations de même que si elle estimait ne plus pouvoir dégager de marge bénéficiaire suffisante pour maintenir son intérêt à continuer l'exploitation d'un service destiné à l'ensemble de la population. C'est ainsi qu'entre le 1^{er} avril 1976 et le 3 avril 1981, la Société a pris en charge les traverses de Matane–Baie-Comeau–Godbout, L'Isle-aux-Coudres–Saint-Joseph-de-la-Rive, Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola, Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine et L'Isle-aux-Grues–Montmagny.

Le 31 mars 1993, le gouvernement du Québec a demandé à la Société de prendre en charge la gestion du contrat d'exploitation de la traverse Rivière-du-Loup–Saint-Siméon et celle de l'île d'Entrée–Cap-aux-Meules, de même que la propriété de diverses installations terrestres, appartenant au ministère des Transports du Québec (MTQ), nécessaires à l'exploitation des traverses dont la responsabilité incombait à la STQ.

Le 19 juin 2000, la Société s'est vue confier la gestion de diverses installations terrestres publiques appartenant jusqu'alors au gouvernement canadien. La STQ est maintenant responsable de l'ensemble des équipements terrestres des traverses qu'elle exploite et de celles qui sont exploitées par ses trois partenaires.

Le 1^{er} août 2009, le réseau de traverses de la Société s'est diversifié et étendu avec le transfert de la gestion de cinq nouvelles traverses et dessertes auparavant gérées par le ministère des Transports du Québec. De plus, des contrats de services aériens lui ont été transférés pour assurer un service de relève à certaines traverses.

Ses créneaux d'activité

En tant qu'entreprise publique, la Société constitue un agent de développement économique, social et touristique par le biais des liaisons maritimes qu'elle assure. Avec plus de 107 400 traversées réalisées annuellement, plus de 5,4 millions de passagers et plus de 2,7 millions de véhicules transportés, la STQ permet de :

- Désenclaver les populations insulaires
- Lier deux tronçons d'une même route nationale
- Favoriser le transport interurbain et urbain
- Contribuer à désengorger des routes nationales

Son réseau

La STQ exploite cinq traverses en service à l'année :

Traverse Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola
Traverse Québec-Lévis
Traverse L'Isle-aux-Coudres–Saint-Joseph-de-la-Rive
Traverse Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine
Traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout

De plus, elle gère en partenariat six traverses maritimes ainsi que deux dessertes maritimes en service saisonnier :

Traverse L'Isle-aux-Grues–Montmagny
Traverse Rivière-du-Loup–Saint-Siméon
Traverse L'Isle Verte–Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
Traverse île d'Entrée–Cap-aux-Meules
Traverse Harrington Harbour-Chevery
Traverse de la Rivière Saint-Augustin
Desserte de la Moyenne et de la Basse-Côte-Nord
Desserte des îles-de-la-Madeleine

Ses ressources humaines

L'effectif de la Société compte 474 employés en équivalents temps complet et sa masse salariale atteint 29,1 M\$ (rapport annuel de gestion 2009-2010).

Ses actifs

Sa flotte

Sa flotte est composée de 13 navires. Les huit traversiers suivants demeurent actifs à longueur d'année :

Traverse de Sorel-Tracy
N.M. Catherine-Legardeur et N.M. Lucien-L.

Traverse de Québec
N.M. Alphonse-Desjardins et *N.M. Lomer-Gouin*
Traverse de L'Isle-aux-Coudres
N.M. Joseph-Savard
Traverse de Tadoussac
N.M. Jos-Deschênes et *N.M. Armand-Imbeau*
Traverse de Matane
N.M. Camille-Marcoux

Deux traversiers agissent comme navires de relève ou d'appoint :

N.M. Radisson
N.M. Félix-Antoine-Savard

Traverse L'Isle-aux-Grues–Montmagny
Le *N.M. Grue-des-Îles* assure le service d'avril à décembre.

Traverse île d'Entrée–Cap-aux-Meules
Le *N.M. Ivan-Quinn* est en service de mai à décembre.

Traverse Harrington Harbour-Chevery
Et le *N.M. Mécatina II* dessert le transport maritime des marchandises entre mai et décembre.

Ses terminaux incluant les gares

La STQ compte 16 terminaux :

Sorel-Tracy
Saint-Ignace-de-Loyola
Québec
Lévis
Montmagny
L'Isle-aux-Grues
Saint-Joseph-de-la-Rive
L'Isle-aux-Coudres
Tadoussac
Baie-Sainte-Catherine
Saint-Siméon
Rivière-du-Loup
Matane
Baie-Comeau
Godbout
Port-Menier

ENGAGEMENT DE LA STQ

Au cours des dernières années, plusieurs mesures visant la réduction, l'élimination et la prévention des obstacles à l'intégration des personnes handicapées ont été mises en place afin de respecter les préoccupations de la Société quant à l'équité de l'accessibilité de ses services de traversiers pour l'ensemble de la population. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, la STQ encadre ses interventions dans un plan d'action depuis 2006-2007.

Pour atteindre ses objectifs, la Société s'appuie sur l'expertise de ses employés et sur la collaboration de ses partenaires. Elle privilégie les valeurs suivantes qui guident son action dans sa gestion quotidienne pour :

- **La qualité du service**
 - Améliorer de façon continue la qualité des services offerts
 - Inciter le personnel à demeurer à l'affût des occasions d'améliorer ses relations avec les passagers
 - Mesurer la satisfaction de la clientèle par un sondage annuel
 - Améliorer les services ainsi que les processus au meilleur coût possible

- **Le respect des personnes**
 - Assurer la sécurité de la clientèle et du personnel
 - Traiter avec égard la clientèle et le personnel
 - Prendre les mesures nécessaires pour que les employés ayant des limitations ou des incapacités aient accès facilement à leur poste de travail et disposent du matériel adapté à la réalisation de leurs tâches

- **L'esprit de créativité et le partenariat**
 - Miser sur l'expertise et le savoir-faire du personnel et de ses partenaires
 - Encourager et reconnaître l'innovation et les initiatives
 - Favoriser le développement du personnel

Dans le cadre du présent plan d'action, **la Société prend l'engagement de faciliter l'accès des personnes handicapées aux publications et aux services offerts aux citoyens par l'application de mesures d'adaptation raisonnables.**

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Coordonnateur

M. François Bertrand, vice-président à l'exploitation, agit à titre de coordonnateur du groupe de travail concernant les services aux personnes handicapées. Il est responsable de la production, de la diffusion et de la mise en œuvre du plan d'action dans les divers secteurs d'activités concernés.

Monsieur François Bertrand
Société des traversiers du Québec
250, rue Saint-Paul
Québec (Québec) G1K 9K9
Téléphone : 418 643-2019
Courriel : f.bertrand@traversiers.gouv.qc.ca

Groupe de travail

Le groupe de travail participant à la mise en œuvre du plan d'action est composé de sept membres incluant le coordonnateur :

Champs d'activités	Nom et fonction du responsable
Gares et siège social	Claude Pelletier Technicien en génie civil
Navires	René Lebrun Analyste technique maritime
Emploi et formation	Jacques Bernier Directeur des ressources humaines
Diffusion de l'information	Jean Cantin Directeur des communications et des services à la clientèle
Achat de matériel adapté	Christian Beaulieu Chef du service de l'approvisionnement
Technologies à l'information	Jonathan Kelly Directeur des technologies de l'information

BILAN DES MESURES RÉALISÉES

Accès aux gares et au siège social

Dans un premier temps, un relevé photographique de tous les aménagements et de tous les équipements a été réalisé à chacune des traverses ainsi qu'au siège social afin d'obtenir un aperçu des conditions réelles d'accessibilité des lieux et de déterminer l'envergure du programme d'adaptation requis.

Dans l'ensemble, les gares et leurs principaux aménagements extérieurs et intérieurs sont dotés des équipements appropriés pour faciliter l'accueil des personnes handicapées (rampes d'embarquement, passerelles, trottoirs, rampe adaptée, seuil surbaissé, toilettes adaptées, ascenseur, etc.). Il faut noter également la mise en place du processus d'accueil et de la mise en valeur de la signalisation.

Dans chaque traverse, lorsque des obstacles sont encore présents, des mesures d'assistance sont prévues et le personnel de la Société met tout en œuvre pour en réduire les inconvénients et faciliter l'accès aux services des traversiers.

NIVEAU DE PRIORITÉS DES OBSTACLES

Les critères, qui déterminent le niveau de priorité dans les actions à entreprendre afin d'atteindre les objectifs du plan d'action global de la Société, sont les mêmes pour chaque mesure présentée.

Il s'agit des quatre critères suivants :

- Adaptation requise pour des raisons de sécurité. Éliminer tout risque d'accident pouvant découler d'un aménagement ou d'un équipement non conforme
- Nombre de passagers ou d'employés handicapés pouvant être incommodés par un obstacle
- Nature et importance des inconvénients découlant de l'obstacle
- Coût de l'atténuation ou de l'élimination de l'obstacle en regard de la notion de mesures correctives ou d'accompagnement

IDENTIFICATION DES OBSTACLES

Navires

La Société a mandaté une firme spécialisée afin de dresser un inventaire des obstacles particuliers à chaque navire, de regrouper les actions à réaliser et de leur attribuer une cote de priorité afin de donner un accès total à nos installations aux personnes handicapées. Toutefois, un obstacle majeur a rapidement été identifié. Il s'agit de la réglementation de Transports Canada concernant la construction des navires. Cette réglementation engendre des obstacles qui se traduisent inévitablement par certaines restrictions, par exemple :

- la hauteur du seuil
- l'embrasure des portes extérieures
- la fermeture étanche des portes extérieures
- la pente de certains escaliers

Emploi et formation

La Loi de 2001 sur la marine marchande et ses règlements, les normes édictées par Transports Canada de même que les exigences supplémentaires requises par la Société encadrent le processus d'embauche du personnel. Les principaux obstacles à l'intégration en emploi sont :

- les qualifications demandées pour le personnel breveté opérant sur les navires
- l'accroissement des exigences liées à la sécurité du personnel et des passagers pour l'ensemble du personnel breveté et non breveté

Diffusion de l'information

La diffusion d'information à la clientèle des personnes handicapées pose certaines difficultés. Puisque la Société n'a jusqu'à présent, reçu aucune demande qui pourrait lui servir de modèle afin de préparer de l'information sur des supports adéquats, elle est confrontée à prévoir certains scénarios selon les demandes, mais à ne les réaliser que lorsqu'une demande se concrétisera.

Néanmoins, il est important de souligner que la Société fait figure de précurseur dans le traitement de l'information pour la clientèle des personnes handicapées, par le biais de son plan d'action. Car, pour la quasi-totalité des compagnies de traversiers au Canada, le cas des personnes handicapées est traité dans leur volet service à la clientèle. D'ailleurs, la STQ prévoit vérifier auprès de ces compagnies, leurs pratiques effectuées à cet égard.

Achat de matériel adapté

Concernant l'achat de matériel adapté, les obstacles ne peuvent être identifiés avant que les demandes de biens et services ne soient placées. Toutefois, certaines politiques d'achat devront

être abrogées afin de favoriser l'utilisation d'équipements adaptés aux besoins des personnes handicapées même si son coût est supérieur à celui de l'équipement régulier.

Les démarches avec les fournisseurs risquent également d'être plus complexes, nécessitant plus de temps pour compléter l'achat du bien ou du service.

Technologies de l'information

Chaque obstacle est jugé prioritaire et la Société s'engage à initier les actions appropriées et nécessaires afin de répondre aux exigences du plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

MESURES À RÉALISER EN 2010-2011

Gares	
L'Isle-aux-Coudres	Poignée de la porte/cabinet de toilette (intérieur) (2)
	Réaménagement du mobilier (1)
	Ferme-porte/salle de toilette (2)
	Crochet porte-manteau/ajuster la hauteur (2)
	Barre d'appui/toilette (2)
	Miroir à incliner ou ajuster la hauteur (2)
	Distributeur/papier hygiénique à déplacer (2)
L'Isle-aux-Grues	Barre d'appui/toilette (2)
	Miroir à incliner ou ajuster la hauteur (2)
Montmagny	Réaménagement du mobilier (1)
	Crochet porte-manteau/ajuster la hauteur (2)
	Miroir à incliner ou ajuster la hauteur (2)
	Distributeur/papier hygiénique à déplacer (1)
	Distributeur/papier à main (2)
Saint-Joseph-de-la-Rive	Poignée/porte du cabinet de toilette (intérieur) (1)
	Dispositif de verrouillage/toilette (1)
	Barre d'appui/toilette (2)
	Distributeur/papier hygiénique à déplacer (1)
Siège social	Stationnements réservés aux personnes handicapées (1)
Navires	
<i>N.M. Grue-des-Îles</i>	Stationnement (1)
	Surface antidérapante
	Caractéristiques des espaces réservés
	Localisation des espaces réservés

	Signalisation
Accès à l'emploi et à la formation	
Emploi	Élaborer un plan d'embauche afin de répondre aux exigences des programmes d'accès à l'égalité d'emploi
	Prévoir des postes de travail ergonomiques et adaptés pour l'emploi des personnes ayant des limitations
	Évaluer par un questionnaire le processus d'intégration au travail des employés de la STQ identifiés comme personnes handicapées
Formation	Sensibiliser le personnel d'accueil aux besoins des personnes handicapées par une formation
	Terminer sur l'ensemble des traverses, la formation du personnel sur les principes d'assistance aux personnes handicapées telle que dispensée à la traverse de L'Isle-aux-Coudres en 2009
Diffusion de l'information	
	Diffuser des messages radio sur les fréquences dédiées à chaque traverse comportant des consignes pour les personnes ayant des limitations
	Sur demande , produire les publications de la STQ en gros caractères et sans tableau et les rendre disponibles pour consultation
	Pour les traverses avec tarification, apposer une affichette aux caisses pour inciter les personnes handicapées à « s'identifier »
Achat de matériel adapté	
	Sur demande des autres services de la Société , rechercher avec les fournisseurs des solutions pratiques existantes afin de combler les besoins des clientèles handicapées
	Sur demande des autres services de la Société , développer en partenariat avec les fournisseurs des biens exclusifs adaptés aux besoins des clientèles handicapées
	Sur demande des autres services de la Société , dans le cas d'appel d'offres, spécifier les critères en fonction du coût, ainsi que des critères particuliers à rencontrer
	Prendre contact avec l'Office des personnes handicapées du Québec puis le ministère de la Solidarité sociale pour faire appel aux centres de travail adapté embauchant des personnes handicapées lorsque la qualité et les prix des produits sont compétitifs avec le marché
	Mettre en place un code budgétaire afin d'identifier toutes les dépenses spécifiques reliées aux personnes handicapées (honoraires professionnels, formations, biens et services...)

Technologies à l'information	
	Prévoir travaux au site Internet de la STQ afin de maximiser l'accessibilité du WEB aux personnes handicapées
	Fournir des outils informatiques adaptés aux besoins du personnel handicapé (clavier braille, logiciel de grossissement de l'affichage, etc.) lorsque nécessaire
Interconnexion pour le transport adapté sur le territoire de la CMQ	
	Poursuivre l'entente jusqu'au 31 janvier 2011 pour le maintien d'un tarif métropolitain
	Participer aux divers comités sur le transport adapté de l'ensemble du territoire regroupant la Communauté métropolitaine de Québec, la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier, la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré et la Municipalité régionale de comté de l'Île-d'Orléans
	Honorer le laissez-passer métropolitain sur le traversier entre les deux rives
Comité interne	
	Initier des échanges avec l'Office des personnes handicapées du Québec en vue du sondage 2011-2012 sur la satisfaction de la clientèle concernée à l'égard de nos services

ANNEXE 1

Bilan des mesures réalisées aux gares et au siège social

Établissement	Mesures réalisées
Saint-Ignace-de-Loyola	Stationnement réservé aux personnes handicapées (1)
	Panneau de signalisation/stationnement (1)
	Stationnement réservé pour embarquement (1)
	Seuils plus de 13 mm (3)
	Dispositifs de verrouillage/toilette (2)
	Crochets porte-manteau/ajuster la hauteur (2)
	Barres d'appui/toilette (2)
	Corridor de circulation sans obstacle (1)
	Modification/emplacements/signalisation (2)
	Accommodement raisonnable/rampe d'embarquement (1)
Québec	Stationnement réservé aux personnes handicapées (1)
	Panneau de signalisation/stationnement (1)
	Ferme-porte/salle de toilette (2)
	Crochets porte-manteau/ajuster la hauteur (2)
	Miroir à incliner ou ajuster la hauteur (1)
	Modification/emplacement/signalisation (1)
	Bouton/commande ascenseur (1)
L'Isle-aux-Grues	Stationnement réservé pour embarquement (1)
	Poignée/porte entrée principale (1)
	Seuil plus de 13 mm (1)
	Bateau/trottoir (1)
	Accommodement raisonnable/rampe d'embarquement (1)

Montmagny	Stationnement réservé pour embarquement (1)
	Seuils plus de 13 mm (3)
	Bateau/trottoir (1)
	Corridor de circulation sans obstacle (1)
	Modification/emplacement/signalisation (1)
	Accommodement raisonnable/rampe d'embarquement (1)
L'Isle-aux-Coudres	Stationnement réservé aux personnes handicapées (1)
	Panneau de signalisation/stationnement (1)
	Bateau/trottoir (1)
	Corridor de circulation sans obstacle (1)
	Accommodement raisonnable/rampe d'embarquement (1)
Saint-Joseph-de-la-Rive	Stationnement réservé aux personnes handicapées (1)
	Stationnement réservé pour embarquement (1)
Rivière-du-Loup	Stationnements réservés aux personnes handicapées (2)
	Panneaux de signalisation/stationnement (2)
Saint-Siméon	Stationnement réservé aux personnes handicapées (1)
	Panneau de signalisation/stationnement (1)
	Stationnement réservé pour embarquement (1)
	Seuil plus de 13 mm (1)
	Barre d'appui/toilette (1)
	Dispositif de verrouillage/toilette (1)
	Crochet porte-manteau/ajuster la hauteur
	Corridors de circulation sans obstacle (2)
	Obstacle/stationnement/personnes handicapées (1)
Tadoussac	Stationnement réservé aux personnes handicapées (1)
	Panneau de signalisation/stationnement (1)
	Seuil plus de 13 mm (1)

	Bateau/trottoir (1)
	Ferme-porte/salle de toilette (2)
	Crochets porte-manteau/ajuster la hauteur (2)
	Barres d'appui/toilette (2)
	Miroir à incliner ou ajuster la hauteur (1)
	Distributeurs/papier hygiénique à déplacer (2)
	Accommodement raisonnable/rampe d'embarquement (1)
Baie-Sainte-Catherine	Stationnement réservé aux personnes handicapées (1)
	Panneau de signalisation/stationnement (1)
	Poignées/porte du cabinet de toilette (intérieur) (2)
	Seuils plus de 13 mm (3 sur 7)
	Dispositif de verrouillage/toilette (1)
	Ferme-porte/salle de toilette (1)
	Crochet porte-manteau/ajuster la hauteur (1)
	Barre d'appui/toilette (1)
	Miroir à incliner ou ajuster la hauteur (1)
	Distributeur/papier hygiénique à déplacer (1)
	Accommodement raisonnable/rampe d'embarquement (1)
Matane	Stationnements réservés aux personnes handicapées (2)
	Panneaux de signalisation/stationnement (2)
	Stationnement réservé pour embarquement (1)
	Poignées/porte du cabinet de toilette (intérieur) (2)
	Seuil plus de 13 mm (1)
	Bateau/trottoir (1)
	Distributeurs/papier hygiénique à déplacer (3)
	Distributeurs/papier à main (2)
	Corridor de circulation sans obstacle (1)
	Accommodement raisonnable/rampe d'embarquement (1)
Baie-Comeau	Stationnements réservés aux personnes handicapées (2)

	Panneaux de signalisation/stationnement (2)
	Poignée/porte du cabinet de toilette (intérieur) (2)
	Bateau/trottoir (1)
	Crochets porte-manteau/ajuster la hauteur (2)
	Distributeur/papier hygiénique à déplacer (1)
	Distributeur/papier à main (1)
	Distributeur/savon (1)
	Accommodement raisonnable/rampe d'embarquement (1)
Godbout	Stationnements réservés aux personnes handicapées (2)
	Panneaux de signalisation/stationnement (2)
	Seuil plus de 13 mm (1)
	Ferme-porte/salle de toilette (1)
	Crochets porte-manteau/ajuster la hauteur (2)
	Barres d'appui/toilette (2)
	Miroirs à incliner ou ajuster la hauteur (2)
	Distributeurs/papier hygiénique à déplacer (2)
	Distributeur/papier à main (1)
	Distributeur/savon (1)
	Accommodement raisonnable/rampe d'embarquement (1)
Siège social	Panneau de signalisation/stationnement (1)
	Stationnement réservé pour embarquement
	Poignée/porte du cabinet de toilette (intérieur) (1)
	Poignées/salle de conférence (2)
	Réaménagement du mobilier (2)
	Dispositifs de verrouillage/toilette (2)
	Crochets porte-manteau/ajuster la hauteur (2)
	Barres d'appui/toilette (2)
	Miroir à incliner ou ajuster la hauteur (1)
	Distributeurs/papier hygiénique à déplacer (2)

ANNEXE 2

Bilan des mesures réalisées sur les navires

Navire	Mesures réalisées
<i>N.M. Catherine-Legardeur</i> Premier pont	Stationnement (2)
	Surface antidérapante
	Caractéristiques des espaces réservés
	Localisation des espaces réservés
	Signalisation
	Parcours entre stationnement et locaux
Salon des passagers	Entrée
	Système/ouverture porte automatisée
	Rampe d'accès
	Largeur libre des portes
	Poignée des portes
	Bancs
	Aire de circulation
	Signalisation
	Largeur libre des portes
	Ouverture de la porte
	Seuil de porte
	Poignée de porte
	Espace de manœuvre/extérieur de la toilette
	Dispositif de verrouillage
	Crochet porte-manteau
	Nombre de toilettes réservées
	Superficie de la toilette
	Lavabo
	Robinetterie

	Miroir
	Distributeur/papier à main
<i>N.M. Lucien-L.</i> Premier pont	Stationnement (2)
	Surface antidérapante
	Caractéristiques des espaces réservés
	Localisation des espaces réservés
	Signalisation
<i>N.M. Lomer-Gouin</i> Premier pont	Stationnement (2)
	Surface antidérapante
	Caractéristiques des espaces réservés
	Localisation des espaces réservés
	Signalisation
Salon des passagers	Entrée
	Système/ouverture porte automatisée
	Rampe d'accès
	Largeur libre des portes
	Poignée des portes
	Seuil des portes
	Aire de circulation
	Signalisation
	Largeur libre des portes
	Ouverture de la porte
	Seuil de porte
	Poignée de porte
	Interrupteur
	Espace de manœuvre/extérieur de la toilette
	Dispositif de verrouillage
	Crochet porte-manteau

	Nombre de toilettes réservées
	Superficie de la toilette
	Zone transfert à côté de la toilette
	Cuvette de la toilette
	Barre d'appui n° 1
	Barre d'appui n° 2
	Distributeur/papier hygiénique
	Lavabo
	Robinetterie
	Miroir
	Distributeur/papier à main
	Séchoir à main
<i>N.M. Alphonse-Desjardins</i> Premier pont	Stationnement (2)
	Surface antidérapante
	Caractéristiques des espaces réservés
	Localisation des espaces réservés
	Signalisation
Salon des passagers	Entrée
	Système/ouverture porte automatisée
	Rampe d'accès
	Largeur libre des portes
	Poignée des portes
	Seuil des portes
	Aire de circulation
	Signalisation
	Largeur libre des portes
	Ouverture de la porte
	Seuil de porte
	Poignée de porte
	Interrupteur

	Espace de manœuvre/extérieur de la toilette
	Dispositif de verrouillage
	Crochet porte-manteau
	Nombre de toilettes réservées
	Superficie de la toilette
	Zone transfert à côté de la toilette
	Cuvette de la toilette
	Barre d'appui n° 1
	Barre d'appui n° 2
	Distributeur/papier hygiénique
	Lavabo
	Robinetterie
	Miroir
	Distributeur/papier à main
	Séchoir à main
<i>N.M. Félix-Antoine-Savard</i> Premier pont	Stationnement (2)
	Surface antidérapante
	Caractéristiques des espaces réservés
	Localisation des espaces réservés
	Signalisation
	Ascenseur
Salon des passagers	Largeur libre des portes
	Poignée des portes
	Aire de circulation
	Signalisation
	Largeur libre des portes
	Ouverture de la porte
	Seuil de porte
	Poignée de porte
	Interrupteur

	Espace de manœuvre/extérieur de la toilette
	Dispositif de verrouillage
	Crochet porte-manteau
	Nombre de toilettes réservées
	Superficie de la toilette
	Cuvette de la toilette
	Barre d'appui n° 1
	Barre d'appui n° 2
	Distributeur/papier hygiénique
	Lavabo
	Robinetterie
	Distributeur/papier à main
	Séchoir à main
<i>N.M. Radisson</i> Premier pont	Stationnement (2)
	Caractéristiques des espaces réservés
	Localisation des espaces réservés
	Signalisation
<i>N.M. Joseph-Savard</i> Premier pont	Stationnement (2)
	Caractéristiques des espaces réservés
	Localisation des espaces réservés
	Signalisation
	Ascenseur
Salon des passagers	Système/ouverture porte automatisée
	Rampe d'accès
	Largeur libre des portes
	Poignée des portes
	Aire de circulation
	Signalisation
	Largeur libre des portes

	Ouverture de la porte
	Poignée de porte
	Interrupteur
	Espace de manœuvre/extérieur de la toilette
	Crochet porte-manteau
	Nombre de toilettes réservées
	Superficie de la toilette
	Zone transfert à côté de la toilette
	Cuvette de la toilette
	Barre d'appui n° 1
	Barre d'appui n° 2
	Distributeur/papier hygiénique
	Lavabo
	Robinetterie
	Distributeur/papier à main
	Séchoir à main
<i>N.M. Armand-Imbeau</i> Premier pont	Stationnement (2)
	Surface antidérapante
	Caractéristiques des espaces réservés
	Localisation des espaces réservés
	Signalisation
	Parcours entre stationnement et locaux
<i>N.M. Jos-Deschênes</i> Premier pont	Stationnement (2)
	Surface antidérapante
	Caractéristiques des espaces réservés
	Localisation des espaces réservés
	Signalisation
	Parcours entre stationnement et locaux

ANNEXE 3

Bilan des mesures réalisées pour l'accès à l'emploi et à la formation

Sujet	Mesures réalisées
Emploi	
Formation	Sensibiliser le personnel d'accueil aux besoins des personnes handicapées par une formation
	Poursuivre sur l'ensemble des traverses, la formation du personnel sur les principes d'assistance aux personnes handicapées telle que dispensée à la traverse de Matane en 2007
	S'assurer que la formation dispensée cible prioritairement le cheminement d'une personne handicapée dans les installations de la traverse

ANNEXE 4

Bilan des mesures réalisées pour la diffusion de l'information

Sujet	Mesures réalisées
	Inscrire sur les documents publics et sur le site Internet de la STQ dans la section <i>Documentation</i> la mention suivante : <i>les documents officiels, adaptés sur différents supports, sont disponibles sur demande</i>
	Inscrire sur le site Internet de la STQ, la mention suivante : sous « information » dans la page d'accueil des traverses de L'Isle-aux-Grues–Montmagny et de l'île d'Entrée–Caps-aux-Meules : <i>Toute personne ayant des limitations doit nous en informer dès son arrivée afin que nos préposés puissent lui assigner une place facilitant son déplacement sur le navire ou l'assister si nécessaire</i>
	Diffuser des messages radio sur les fréquences dédiées à chaque traverse comportant des consignes pour les personnes ayant des limitations
	Sur demande , produire les publications de la STQ en gros caractères et sans tableau et les rendre disponibles pour consultation

ANNEXE 5

Bilan des mesures réalisées pour l'achat de matériel adapté

Sujet	Mesures à réaliser
	Sur demande des autres services de la Société , rechercher avec les fournisseurs des solutions pratiques existantes afin de combler les besoins des clientèles handicapées
	Sur demande des autres services de la Société , développer en partenariat avec les fournisseurs des biens exclusifs adaptés aux besoins des clientèles handicapées
	Sur demande des autres services de la Société , dans le cas d'appel d'offres, spécifier les critères en fonction du coût, ainsi que des critères particuliers à rencontrer
	Prendre contact avec l'Office des personnes handicapées du Québec puis le ministère de la Solidarité sociale pour faire appel aux centres de travail adapté embauchant des personnes handicapées lorsque la qualité et les prix des produits sont compétitifs avec le marché
	Mettre en place un code budgétaire afin d'identifier toutes les dépenses spécifiques reliées aux personnes handicapées (honoraires professionnels, formations, biens et services...)